



Département du MORBIHAN

2026/29/06/18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 JUIN 2026**

**L'an deux mille vingt-six** à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026  
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 08/07/2026

Publié ou notifié le 08/07/2026

Certifié exécutoire le 09/07/2026

A GOURIN le 09/07/2026

La Maire, L'adjoint,  
Bérangère FRITZ, Jean-Michel BOUÉDEC



**18- CONVENTION « FESTIVAL CINÉMA JEUNE PUBLIC » ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ASSOCIATION « ECRAN 56 »**

Madame la Maire présente à l'Assemblée la convention relative au « Festival Cinéma Jeune Public » proposée par l'Association « Ecran 56 » pour une participation forfaitaire de 458,76 €. Elle sollicitera du conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 du budget principal au moyen d'une décision modificative n°1.

VU la convention annexée à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention relative au « Festival Cinéma Jeune Public » proposée par l'Association « Ecran 56 » pour une participation forfaitaire de 458,76 €.



Envoyé en préfecture le 08/07/2026  
Reçu en préfecture le 08/07/2026  
Publié le  
ID : 056-215600669-20260629-D2026290618-DE

**Département du MORBIHAN**

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2026 du budget principal au moyen de la décision modificative n°1.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,  
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,  
Bérangère FRITZ.  
**Pour la Maire**  
L'adjoint,  
Jean-Michel BOUËDEC

